

Paris, le 15/09/2026

Secrétariat général

**Département
Affaires juridiques
et commande publique**

*Pôle Affaires juridiques
et marchés*

Réf. : DAJCOP/414/26

<https://marches-publics.gouv.fr>

Personne à contacter :
Maxime BRUN

Courriel :
marches@cnafr.fr

Objet : AOO 20/26 – Études sur les besoins des parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales

Réponses aux demandes de renseignements complémentaires.

Madame, Monsieur,

À la suite de questions posées par des candidats dans le cadre de l'appel d'offres référencé en objet, je vous communique ci-après les réponses qui sont apportées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur des achats
et des Affaires juridiques de la Cnaf

Stéphane Cassat



Question n°1 :

Concernant la structure de l'échantillon de l'étude quantitative, quelles sont les variables dont vous disposez et que vous pourrez nous transmettre ?

Réponse n°1 :

Nous disposons dans les données administratives de la Cnaf d'un ensemble assez riche de variables permettant de caractériser les foyers allocataires. Il s'agit notamment :

- **des caractéristiques sociodémographiques des membres du foyer** : sexe, âge, etc.
- **de la composition familiale** : présence de conjoint, nombre d'enfants à charge, âge des enfants à charge, etc.
- **de la situation économique du foyer** : revenus déclarés, revenu par unité de consommation
- **des prestations versées par les Caf** : prestations familiales, PAJE, CMG, RSA, prime d'activité, aides au logement, ASF, AEEH/AAH, ARS, etc.
- **d'informations géographiques** : commune de résidence, Caf de rattachement.

Ces variables, lorsqu'elles seront nécessaires à l'enquête et pertinentes pour l'analyse des réponses, pourront être transmises au titulaire.

Question n°2 :

Concernant les sur-échantillons souhaités (handicap de l'enfant ou du parent, naissances multiples, familles nombreuses, familles précaires, entrée précoce dans la parentalité, etc.), disposerons-nous bien de ces informations dans le fichier qui nous sera transmis ?

Réponse n°2 :

Oui, ces informations seront fournies.

Question n°3 :

Concernant la revue de littérature (phase 1), avez-vous des précisions sur le volume et la typologie des documents à analyser (études, rapports, publications universitaires...) ?

Réponse n°3 :

La revue de littérature (en France voire à l'international) contribuera au cadrage de l'étude et à préparer l'élaboration du volet quantitatif de l'étude (échantillonnage, formulation des questions, etc.).

Pour ce faire, il est attendu d'effectuer une analyse de questionnaires, de publications scientifiques et institutionnelles récentes sur les vécus de la parentalité, les normes et pratiques parentales, les besoins de soutien et les actions de soutien à la parentalité, ainsi de publications plus méthodologiques qui permettront d'affiner le protocole d'enquête.

À titre indicatif, une revue de littérature d'un volume compris entre 20 et 30 pages peut être envisagée.

Question n°4 :

L'offre technique doit-elle être incluse directement dans le document CRT ou peut-on vous la fournir séparément à partir du moment où elle est organisée strictement comme demandé dans le CRT ? Et dans ce dernier cas, avez-vous une préférence de format entre Word et Powerpoint ?

Réponse n°4 :

Conformément au Règlement de la consultation (RC), le CRT dûment complété constitue une pièce obligatoire de l'offre. Il doit, à ce titre, impérativement être remis par le candidat.

Vous pouvez toutefois joindre votre offre technique dans un document distinct du CRT. Il vous est également possible d'effectuer, dans le CRT, des renvois vers les différents éléments développés dans votre offre technique complémentaire.

S'agissant du format de cette offre technique complémentaire, le RC n'impose aucun format particulier.

Question n°5 :

Le CCTP indique en P7 *"Un travail documentaire sur les besoins des parents et les offres de soutien à la parentalité est attendu. Ce travail porte a minima sur les ressources bibliographiques mentionnées dans le présent appel d'offre et transmises par la Cnaf au moment du lancement du marché, enrichies des autres ressources identifiées par le titulaire et la Cnaf au cours du marché."* --> pourrions-nous avoir accès à la littérature présélectionnée par la CNAF qui doit être transmise lors du lancement du marché ?

Réponse n°5 :

Non, ces éléments seront transmis lors du lancement du marché.

Question n°6 :

Le champ géographique ne semble pas précisé : doit-on considérer le même périmètre que lors de l'enquête de 2016 à savoir la France hexagonale ou l'ouvrir à France hexagonale + DROM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) + Corse.

Réponse n°6 :

Cette étude concerne la France métropolitaine et les DROM.